AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

217C1415
FR0004155240-FS0630

30 juin 2017

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

VERGNET SA

(Alternext)

Par courriers reçus le 30 juin 2017, le concert composé des sociétés Bpifrance Participations[1] et Nass & Wind[2], a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi en baisse, le 23 juin 2017, les seuils de 50% du capital et des droits de vote de la société VERGNET SA et détenir, à cette date, 11 633 078 actions VERGNET SA représentant autant de droits de vote soit 49,69% du capital et des droits de vote de cette société[3], répartis comme suit :

	Actions et droits de vote	**% capital et droits de vote**
Bpifrance Participations[1]	9 942 080	42,47
Nass & Wind[2]	1 690 998	7,22
Total concert	**11 633 078**	**49,69**

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions VERGNET SA sur le marché.

Le concert a par ailleurs précisé détenir au 30 juin 2017, 11 514 364 actions VERGNET SA représentant autant de droits de vote soit 49,18% du capital et des droits de vote de cette société, répartis comme suit :

	Actions et droits de vote	**% capital et droits de vote**
Bpifrance Participations[1]	9 942 080	42,47
Nass & Wind[2]	1 572 284	6,72
Total concert	**11 514 364**	**49,19**

[1] Contrôlée par Bpifrance SA, elle-même contrôlée conjointement à hauteur de 50% par la Caisse des dépôts et consignations et de 50% par l'EPIC BPI France.
[2] Contrôlée par la société civile la Verlanaise.
[3] Sur la base d'un capital composé, au 23 juin 2017 et à ce jour, de 23 409 854 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.